CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 17 mai 2022

OBJET:

Mise en place du télétravail pour les agents territoriaux

Rapporteur: Mme CADET

Délibération n°8

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le télétravail est un mode d'organisation du travail exploitant les technologies de l'information et la communication, dans lequel l'agent est autorisé à réaliser son activité professionnelle à son domicile ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur et de son lieu d'affectation.

Le télétravail participe à l'amélioration des conditions de travail et à la pratique de nouveaux modes de management basés sur la confiance et l'autonomie des agents. Il contribuerait, en cela, à la réduction de l'absentéisme et à l'augmentation de la motivation. Le télétravail constitue également un outil à part entière de la mobilité visant à réduire le déplacement du personnel entre son domicile et son lieu de travail. Pour l'employeur, le télétravail concourt parallèlement à la réduction des frais généraux et à la politique de développement durable de l'organisation.

L'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique signé le 13 juillet 2021, entre l'Etat, les neuf organisations syndicales des trois versants de la fonction publique, et les employeurs territoriaux et hospitaliers invitait les employeurs publics de proximité des trois versants de la fonction publique à engager des négociations avant le 31 décembre 2021 en vue de la conclusion d'un accord local relatif au télétravail.

Après deux débats organisés au sein du Comité Technique paritaire commun à la ville et à son centre communal d'action sociale et consultation des agents et de l'encadrement, un projet de charte de télétravail, joint en annexe, tend à proposer, dans un cadre délimité, des modalités d'exercice en télétravail compatibles avec l'organisation actuelle du temps de travail et les engagements pris par la municipalité en matière d'accueil physique des usagers dans les services publics.

Ce projet de charte offrirait ainsi, sous réserve des nécessités de service, d'une part, et de la nature des missions, d'autre part, la possibilité aux agents permanents, disposant d'au moins 6 mois d'ancienneté et travaillant au minimum à 80 % d'un temps plein, de solliciter, à compter du 1er septembre prochain, 1 jour de télétravail fixe par semaine.

Chaque télétravailleur serait doté, par l'établissement, des outils informatiques nécessaires à l'exercice du télétravail (ordinateur portable, licences de logiciel, accès réseau sécurisé, téléphone professionnel...).

Ce dispositif sera expérimenté pour une année, avant d'envisager son éventuelle pérennisation après présentation d'un bilan au Comité Social Territorial.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la mise en place du télétravail dans les effectifs territoriaux selon les conditions du projet de charte joint en annexe.

DELIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Le Président,

Michel BREUILLE

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 20 mai 2022.

Pour extrait,

CCAS d'Essey-lès-Nancy – Conseil d'Administration du 17 mai 2022

DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU MARDI 17 MAI 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de votants	14

PRESÉNTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Geneviève BENJAMIN, Janine MARCHAL, Françoise VIRIOT et Claudine ROBERT.

MM. Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ et Patrick CAILMAIL.

POUVOIRS:

Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ Mme Annette FRANCISCO à Mme Françoise VIRIOT

EXCUSÉS:

MM. Jacques THOUVENIN et Claude CHASSARD

ABSENTE:

Mme Marie-France METZELARD

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE